



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020

JCB  
GREFFIER

P.D.  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TREZIÈME** jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure et au lieu habituels.

**SONT TOUS PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 4 personnes dans l'assistance.

*Un enregistrement audiovisuel de la séance est fait.*

**1.0**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19h00. Il souhaite la bienvenue à aux membres du conseil et les informe que la présente séance est enregistrée.

**2.0**  
**2020-07-9245**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**3.01**  
**2020-07-9246**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et du 18 juin 2020 (3.1)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2020 soient acceptés tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**4.0**

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2019-02 de la municipalité, pour une période maximale de **TRENTE (30)** minutes.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020**

*SCB*  
GREFFIER

*P.W.*  
MAIRE

Cependant, durant la période de pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial exige que les municipalités publient le projet d'ordre du jour sur le site web de la Ville de Stanstead afin de solliciter les citoyens à acheminer leurs questions à poser aux membres du conseil.

Le tableau qui suit dresse la liste des citoyens ayant acheminé une question aux élus et la teneur des questions.

Noms des citoyens(ne)s	Questions
Sylvie Boudreau	Publicité dans la Diligence
Jody Stone	Plan des mesures d'urgences
Gaetan Di Mauro	Poussière et trous sur la rue Principale Pneus derrière un commerce de la rue Railroad
Julie Cloutier	Poules en ville
Normand Bédard	Barrière sur la piste cyclable
Barbara Heath	Services au CLSC Abris d'auto sur Maheu Poules en ville

**5.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)**

**5.01 Rapport des délégations de pouvoir (5.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juin 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	43 719,54 \$
Jean-Charles Bellemare :	1 977,47 \$

**5.02 Rapport des revenus et des dépenses (5.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020, lequel est joint à la présente.

**5.03 Rapport d'activités**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de juin 2020 et fait un résumé des différentes mesures mises en place en cette période de pandémie. Il dépose aussi le rapport de la rencontre du comité d'administration qui a eu lieu le 15 juin 2020.

**6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01 Comptes payés et à payer (6.01)**

2020-07-9247

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en juin 2020 :	51 779,21 \$
Comptes à payer en juillet 2020 :	346 923,30 \$

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020

JCB  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

**6.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 30 juin 2020 et informe les membres du conseil qu'il est toujours en attente des directives du MAMH au sujet de la vente des propriétés pour le non-paiement des taxes.

**6.03**

**Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle (6.03)**

Comme convenu lors de la séance précédente, le directeur général dépose la liste des citoyens qui ont déposé une demande de subvention dans le cadre du programme d'accès à la propriété de la Politique de bienvenue.

**6.04**

**2020-07-9248**

**Archives : liste de destruction – juillet 2020 (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** M Michel Hamel, archiviste, à procéder à la révision de plusieurs boîtes de documents d'archives;

**CONSIDÉRANT QU'**il a produit une liste de documents à détruire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit approuver par résolution la destruction des documents apparaissant sur cette liste;

**CONSIDÉRANT QUE** cette liste se trouve en annexe à la présente résolution;

*Il est proposé par Joshua Richer*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil municipal autorise la destruction des documents d'archives apparaissant sur la liste produite par M Michel Hamel, archiviste.

**ADOPTÉE**

**6.05**

**2020-07-9249**

**Subvention en développement économique – Roy, Vanasse SENC (6.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Roy, Vanasse SENC a fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement économique de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation répondait aux conditions d'admissibilités au programme ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead autorise l'octroi des crédits prévus au programme selon les paramètres et le calendrier indiqués en annexe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020

JCB  
GREFFIER

PA  
MAIRE

6.06  
2020-07-9250

**Gèle des intérêts sur les retards de paiement des taxes municipales - suivi (6.06)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead prolongent le congé d'intérêt sur les comptes de taxes jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**ADOPTÉE**

6.07  
2020-07-9251

**Autorisation auprès de Visa Desjardins (6.07)**

*Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent Mme Chantal Charest à représenter la Ville de Stanstead auprès de Visa Desjardins ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead confirment que Mme Line Provencher ne représente plus la Ville de Stanstead auprès de Visa Desjardins ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent Mme Chantal Charest à faire une demande de carte de crédit auprès de Visa Desjardins pour le compte de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

7.0

**LÉGISLATION (7.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8.0

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9.0

**TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

9.01

**Rapport d'activités (9.01)**

Le directeur général dépose le compte-rendu de la rencontre du comité de voirie qui a eu lieu le 18 juin dernier.

9.02  
2020-07-9252

**Travaux rue Maple (9.02)**

**CONSIDÉRANT QU'**avec la résolution 2020-06-9234, les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead s'engageaient à effectuer la réfection de la rue Maple par pulvérisation de bitume et remblais de gravier, du 60 rue Maple jusqu'à la fin de la portion asphaltée à l'ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaître de travaux a obtenu une estimation des coûts des travaux ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020

JCB

GREFFIER

PH

MAIRE

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent l'appropriation d'une somme maximale de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) au surplus général et de l'affecter à ce projet ;

D'autoriser le directeur général et le contremaître des travaux publics à effectuer les démarches auprès des fournisseurs de services afin de mener à terme ce projet.

**ADOPTÉE**

**10.0**

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**10.01**  
**2020-07-9253**

**Achat de réservoirs pour les stations d'épuration des eaux usées (10.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** les stations d'épurations des eaux usées de Stanstead et de Beebe ne disposent pas de réservoirs pour les produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de tels réservoirs entraîne des coûts supplémentaires desdits produits chimiques principalement à cause du faible volume des commandes livrées ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat et l'installation des réservoirs permettraient à la Ville de réaliser des économies substantielles lors de l'achat et de la livraison des produits chimiques et ainsi rentabiliser rapidement l'achat des réservoirs ;

**CONSIDÉRANT** l'estimation réalisée par le contremaître des travaux publics à 48 000 \$ plus taxes pour l'achat, la livraison et l'installation des réservoirs ;

**CONSIDÉRANT** l'estimation réalisée par le contremaître des travaux publics à 15 000 \$ plus taxes pour la construction de dalles de bétons et d'abris pour les deux réservoirs ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'achat et l'installation des deux réservoirs et des abris pour les stations d'épuration des eaux usées de Stanstead et de Beebe;

QU'un montant maximal de 65 000 \$ soit approprié du surplus général afin de réaliser le projet d'achat et d'installation des réservoirs et des abris ;

D'autoriser le directeur général et le contremaître des travaux publics à effectuer les démarches auprès des fournisseurs de services afin de mener à terme ce projet.

**ADOPTÉE**

**11.0**

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**11.01**

**Rapport d'activités (11.01)**

Le directeur général fait le résumé du rapport d'activités en loisirs pour le mois de juin 2020.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020**

**JCB**

GREFFIER

*P.D.*

MAIRE

12.0

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

12.01

**Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – juin 2020 (12.01)**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de juin 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

12.02

**Règlement no 2012-URB-02-08 amendant le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead – Adoption (12.02)**

2020-07-9254

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son *Règlement de zonage* ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser l'ajout de l'usage « service de montage de lignes électriques » dans la zone C3 ; l'usage « transport, vente et location de remorque » dans la zone C7 ; l'usage « marché local » dans la zone C9 et l'usage « résidence de tourisme » dans la zone R2 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet du Règlement no.2012-URB-02-08 a été déposé et adopté à la séance régulière du 9 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été donné le 11 mai 2020, selon les formalités prévues à la LAU et selon le décret ministériel 2020-008 en cours durant la pandémie du COVID-19, invitant les citoyens à participer à une consultation publique par écrit du 11 mai au 2 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été déposé et adopté par le conseil municipal lors de la séance régulière du 8 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a acheminé aux autorités compétentes suite à son adoption et que les personnes habiles à voter ont été avisés et qu'aucun citoyen n'a manifesté son opposition à l'adoption du projet de règlement ;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead adopte le Règlement no.2012-URB-02-08 tel que déposé en annexe à la présente résolution ;

**QUE** copie dudit règlement soit acheminé aux autorités compétentes.

**ADOPTÉE**

12.03

**PIIA 496, rue Dufferin (12.03)**

2020-07-9255

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été présentée afin de scinder en deux le bâtiment cis au 496 rue Dufferin ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif visé est de permettre à la partie du bâtiment présentement utilisée de répondre aux normes, notamment en matière de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet, tel que proposé, s'intègre mal au bâtiment et au milieu environnant, car le revêtement extérieur proposé est la tôle plutôt que la brique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères du PIIA ne sont ainsi pas entièrement respectés ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020

JCB  
GREFFIER

PLO  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du CCU est d'accepté tout de même la demande du promoteur, mais en recommandant que le revêtement extérieur utilisé soit le même que le revêtement existant ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la séparation du bâtiment cis au 496, rue Dufferin, ainsi que la recommandation à ce que le revêtement utilisé soit de la brique et non de l'acier.

**ADOPTÉE**

**PIIA 589, rue Dufferin (12.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** une demande a été présentée pour la démolition du garage existant et la reconstruction d'un nouveau garage au même endroit ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur du garage sera harmonisé avec la maison ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'intègre bien au milieu environnant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive du CCU à cet égard ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA du 589, rue Dufferin.

**ADOPTÉE**

**PIIA 765, rue Dufferin (12.05)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été présentée pour la construction d'un toit au-dessus de la terrasse du restaurant situé au 765, rue Dufferin ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement proposé lors de la présentation de la demande ne s'harmonise pas avec le bâtiment existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères du PIIA ne sont pas totalement respectés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du CCU à cet égard est d'accepter la demande, mais qu'elle soit conditionnelle à ce que le revêtement utilisé soit le même que celui du bâtiment principal ;

***Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**12.04**  
**2020-07-9256**

**12.05**  
**2020-07-9257**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2020**

SCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction d'un toit-terrasse seulement si le requérant accepte de modifier le revêtement de toiture pour de la tôle de couleur noire comme le reste du bâtiment.

**ADOPTÉE**

**13.0**

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de juin 2020.

**14.0**

**VARIA (14.0)**

Deborah Bishop suggère que la Ville organise quelque chose pour souligner la graduation des finissants du secondaire.

**15.0**

**Seconde période de questions (15.0)**

Nom	Sujets
Harvey Stevens	Marché public
Jody Stone	Emplacement des réservoirs aux stations d'épurations des eaux usées

**16.0**

**2020-07-9258**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)**


*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h53

**ADOPTÉE**

***Respectueusement soumis,***

  
**Philippe Dutil,**  
Maire

  
**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier